

POINT
STAT

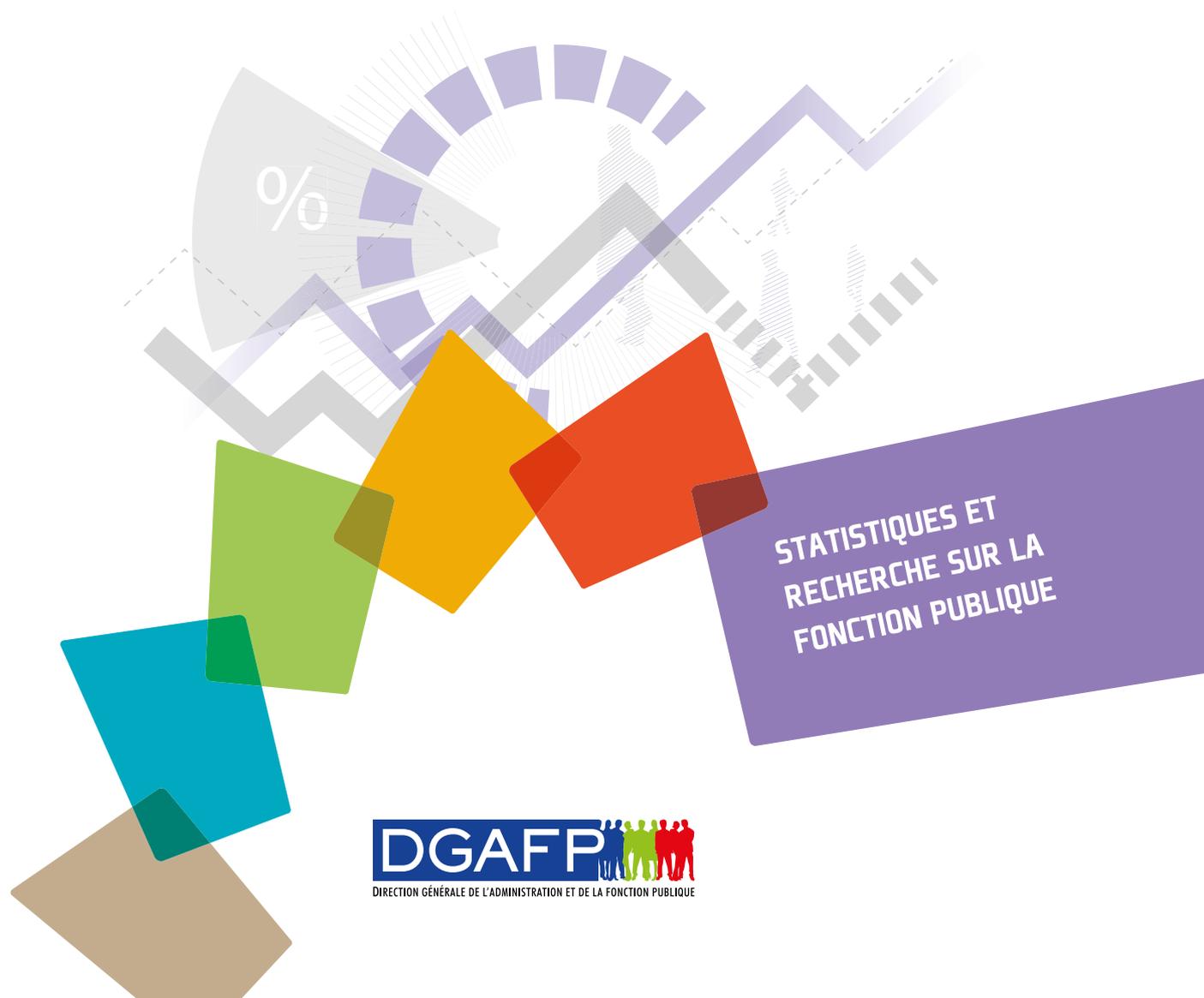
Juin 2015

Les recrutements externes dans la fonction publique de l'État et la fonction publique territoriale en 2013

Le nombre de recrutements externes dans la fonction publique de l'État progresse en 2013 (+19,3 %) pour la deuxième année consécutive mais reste à l'un de ses niveaux les plus bas depuis plus de 10 ans.

La fonction publique territoriale avec 34 645 recrutements externes constitue le premier recruteur public, dont près de deux tiers des recrutements sans concours.

Nunzia BOUNAKHLA



STATISTIQUES ET
RECHERCHE SUR LA
FONCTION PUBLIQUE

En 2013, 40 874 lauréats ont été admis par recrutement externe comme titulaires dans la fonction publique territoriale et la fonction publique de l'Etat (respectivement 12 410 et 28 464), auxquels s'ajoutent 23 314 recrutements directs sans concours (22 235 dans la territoriale et 1 079 à l'État).

La fonction publique territoriale constitue ainsi le premier recruteur public avec 34 645 recrutements externes, dont près de deux tiers sans concours.

L'État a augmenté son offre d'emplois en 2013 (+19,3 % après +5 % en 2012) concentrée dans moins de concours : 29 817 postes ont été offerts, dans le cadre de 407 concours aux recrutements externes, contre 25 003 l'année précédente pour 487 concours.

Malgré cette progression le nombre de recrutements externes reste à l'un de ses niveaux les plus bas depuis plus de 10 ans (67 050 recrutés au pic de 2002).

Le nombre de recrutements réalisés ne s'accroît que pour la catégorie A, (+ 4 569 recrutés) essentiellement sur les postes d'enseignants. En revanche le nombre de recrutements a diminué pour les catégories B (- 707 recrutés) et C (- 369).

La fonction publique territoriale a augmenté le nombre de lauréats aux concours en 2013 par rapport à l'année précédente (+ 2 481 admis) soit une hausse de 8% (-12 % en 2012). Seuls les agents recrutés en catégorie C sans concours sont entrés en plus grand nombre par rapport à 2012 (+19,3 %).

Orienté à la baisse depuis 2003, le nombre de recrutements externes dans la fonction publique de l'État progresse en 2013 pour la deuxième année consécutive

Chaque année, l'État recrute de nouveaux agents principalement par le biais de concours organisés dans chaque ministère. Depuis plusieurs années, leur organisation s'inscrit dans le cadre de la réforme de l'administration dans le but de concilier renouvellement des effectifs et maîtrise de la dépense publique.

La sélection des candidats aux emplois publics, qui s'opère traditionnellement par concours externe, 3^{ème} concours ou concours à voie unique d'accès (voir définitions page 12), s'est diversifiée. Depuis 2002, des procédures dérogatoires permettent de pourvoir sans concours certains emplois de catégorie C. En 2005, l'administration a créé le Pacte (Parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et de l'État) et depuis 2007, elle cherche à mieux prendre en compte la Reconnaissance des Acquis de l'Expérience Professionnelle (RAEP).

Quel que soit le mode de sélection, le contexte de réduction du nombre de corps de la fonction publique (fusions de corps), se traduit par une baisse continue du nombre de concours externes depuis 2005. En 2013, 407 concours ont été organisés contre 487 en 2012, 498 en 2011 et 850 en 2005.

Le nombre de postes offerts a diminué par paliers successifs depuis 2003, notamment en raison des transferts de compétences aux collectivités locales. Les transferts de l'ensemble de la période, ont représenté un nombre de postes équivalant à 5,1 % des emplois de 2003 de la FPE et 9,2 % de ceux de la FPT. Ce nombre de postes offerts a atteint un niveau historiquement bas en 2011. En 2013, il s'inscrit en hausse pour la deuxième année consécutive (+19 % après +5 % en 2012). En 2013, l'offre de l'État représente 40 % de postes en moins qu'il y a 10 ans.

En 2013, l'offre d'emploi à l'État sans concours diminue tandis que celle via le concours externe est en hausse

En 2013, les administrations d'État ont ouvert 29 817 postes au recrutement externe, soit 4 814 postes de plus que l'année précédente (25 003). Les postes supplémentaires ont été proposés aux concours externes (voir définitions page 12), aux concours uniques et au 3^{ème} concours qui enregistrent une hausse respectivement de 21,5 %, 10,4 % et de 29,0 %.

Mais cette progression ne permet pas de retrouver le niveau des années antérieures à 2011. Au 3^{ème} concours, l'État n'a ouvert que 507 postes en 2013 (1,7 % des offres) alors qu'il en proposait 1 730 en 2003. Entre 2005 et 2013, les postes offerts ont été divisés par deux (1 031 en 2005). Le constat est le même pour le concours externe, qui a proposé 26 610 postes (89,2 % des offres) et dont l'offre n'a cessé de décroître de 2003 (44 373) à 2011 (20 202), pour légèrement augmenter depuis (26 610 en 2013).

Après avoir progressé de 29 % entre 2004 et 2007, l'offre aux concours uniques est restée stable pendant 5 années, oscillant autour d'une moyenne de 1 800 postes par an. Mais l'offre se réduit de façon significative en 2012 avec seulement 1 232 postes. En 2013, l'augmentation constatée est faible, 1 360 postes sont proposés (soit + 128 par rapport à l'année précédente).

Aux sélections sans concours (recrutement externe et Pacte), l'offre d'emploi diminue très légèrement en 2013. Le nombre de postes proposés est de 1 049 au recrutement externe sans concours (soit -69 par rapport à 2012) et de 191 postes au recrutement par Pacte (soit -73).

Au total, ces nouveaux modes d'accès comptabilisent 4,5 % de l'ensemble des postes offerts. L'essentiel des postes proposés le sont toujours via la voie traditionnelle, externe avec concours, pour 89 % de recrutements.

Le repli des recrutements externes amorcé en 2003 dans la FPE, fait place à une légère reprise en 2013

L'État a recruté 28 464 titulaires¹ en 2013, soit 14 % de plus qu'en 2012. Néanmoins le niveau de recrutement est inférieur de 52,0 % par rapport à 2003 où l'État avait accueilli 59 292 agents. Dans la durée, on assiste à un mouvement de repli qui s'est effectué par paliers successifs, certaines années enregistrant des baisses plus marquées que d'autres (-24 % en 2009, -17 % en 2006 et en 2004). Après une année de stabilisation en 2012, 2013 constitue une année de légère reprise.

Le surcroît de recrutement des administrations par concours externe (+3 639 personnes en 2013, soit une hausse de +16,5 %) provient pour l'essentiel du recrutement de professeurs des écoles (+3 229 personnes).

Le troisième concours, réservé aux personnes ayant déjà une expérience professionnelle dans le privé ou un mandat électoral, a permis l'entrée de 444 personnes (+92 par rapport à 2012, soit +26 %). Bien qu'en progression en 2012 et 2013, le recrutement par cette voie reste faible et s'inscrit en net recul sur plusieurs années.

Le nombre d'agents recrutés par concours uniques est en légère augmentation en 2013 par rapport à l'année précédente (1 257 recrutés soit +125 agents), mais constitue avec 2012, le niveau le plus bas sur les 10 dernières années. Cette voie d'accès qui permet l'entrée de personnels sur des postes spécialisés (chercheurs, ouvriers spécialisés...) avait atteint un niveau de recrutement record en 2000 avec 4 376 entrées.

Les recrutements directs sans concours, qui permettent l'accès au premier grade des corps de la catégorie C sont moins nombreux en 2013 qu'en 2012 (-293) ainsi que les recrutements par contrat Pacte (-70). La part des emplois de catégorie C accessibles sans concours représente plus d'un tiers des agents recrutés en catégorie C (40,9 %).

Chaque année, les concours externes permettent à l'administration de renouveler son personnel titulaire. Entre 2002 et 2013, le taux de renouvellement dans la FPE (nombre de recrutés par voie externe rapporté à l'effectif physique des titulaires au 31 décembre) varie entre 1,4 et 2,7 % après un pic à 3,7 % en 2002. En 2013, il atteint 2,1 %, soit le taux le plus élevé depuis 2008.

Figure ① : Nombre de postes offerts et structure des recrutements externes dans la fonction publique de l'État (FPE)

Postes offerts	2003	2012	2013	Part (en %)	2012-2013 Évolution (en %)	2003-2013 Évolution (en %)
Concours externe	44 373	21 896	26 610	89,2	21,5	-40,0
Concours à voie unique d'accès	2 346	1 232	1 360	4,6	10,4	-42,0
3 ^{ème} concours	1 730	393	507	1,7	29,0	-70,7
Autres recrutements externes dont :	2 058	1 482	1 340	4,5	-9,6	-34,9
Sans concours	2 058	1 118	1 049	3,5	-6,2	-49,0
Pacte (sélection sans concours)	0	364	291	1,0	-20,1	-
Total recrutement externe	50 507	25 003	29 817	100,0	19,3	-41,0

Source : enquêtes annuelles Bilan des recrutements dans la fonction publique de l'État, DGAFP, département des études et des statistiques.

Figure ② : Nombre de recrutements externes et part des recrutements sans concours dans la FPE

Recrutements	2003	2012* (résultats estimés)	2013* (résultats estimés)	Part (en %)	2012-2013 Évolution (en %)	2003-2013 Évolution (en %)
Concours externe	52 510	22 045	25 684	90,2	16,5	-51,1
Concours à voie unique d'accès	2 565	1 132	1 257	4,4	11,0	-51,0
3 ^{ème} concours	1 532	352	444	1,6	26,1	-71,0
Autres recrutements externes dont :	2 685	1 442	1 079	3,8	-25,2	-59,8
Sans concours	2 685	1 082	789	2,8	-27,1	-70,6
Pacte (sélection sans concours)	0	360	290	1,0	-19,4	-
Total recrutement externe	59 292	24 971	28 464	100,0	14,0	-52,0

Source : enquêtes annuelles Bilan des recrutements dans la FPE, DGAFP, département des études et des statistiques.

* Les résultats estimés incluent le nombre des postes offerts des concours pour lesquels les résultats n'ont pu être obtenus, en faisant l'hypothèse qu'ils ont été pourvus en nombre équivalent.

1. Pour la troisième année consécutive, le niveau effectif des recrutements est inférieur à celui du nombre de postes offerts qui habituellement intègre des recrutements sur liste complémentaire suite à l'apparition de besoins nouveaux après publication des arrêtés d'ouverture de concours au Journal officiel.

Jusqu'en 2002, le nombre de recrutements externes de titulaires s'établissait à un niveau supérieur à celui des départs à la retraite, évalué ici à partir des entrées en pension de droit direct : de l'ordre de 120 recrutements pour 100 départs à la retraite en moyenne annuelle de 1998 à 2002.

Après un point de quasi-équilibre en 2003, l'écart s'est inversé, tout en se creusant de façon continue. En 2012, la baisse significative du nombre de nouveaux pensionnés réduit l'écart qui reste quasiment identique en 2013 (environ 60 recrutements pour 100 départs à la retraite).

La sélectivité est en baisse pour l'ensemble des recrutements externes de l'État sauf aux concours uniques

La sélectivité est le rapport entre le nombre de candidats présents et le nombre de candidats admis à un concours. Ce taux permet d'évaluer l'attractivité de l'offre et sa variation d'une année sur l'autre.

De façon générale l'évolution du taux de sélectivité d'une année sur l'autre est difficile à interpréter, d'autant que pour des raisons de collecte statistique parfois partielle, le champ des concours pris en compte pour le calcul varie au cours du temps (voir encadré ①). Un document de travail (voir bibliographie) et un article à paraître dans *France Portrait social* (édition 2015) analysent l'évolution de la sélectivité des concours de la Fonction publique d'État. Il en ressort par exemple que la hausse de l'offre de postes a généralement un effet immédiat de baisse du taux de sélectivité qui se résorbe plus ou moins les années suivantes selon les catégories de concours. De même, l'impact de l'évolution du chômage sur la sélectivité est plus fort pour les concours de catégorie B et C que pour les concours de catégorie A.

L'ensemble des recrutements externes par concours sont moins sélectifs en 2013 qu'en 2012. Le taux se situe à 9,7 (soit 1 admis pour un peu moins de 10 candidats présents aux épreuves) alors qu'il était à 11,1 en 2012 (1 reçu sur 11 candidats).

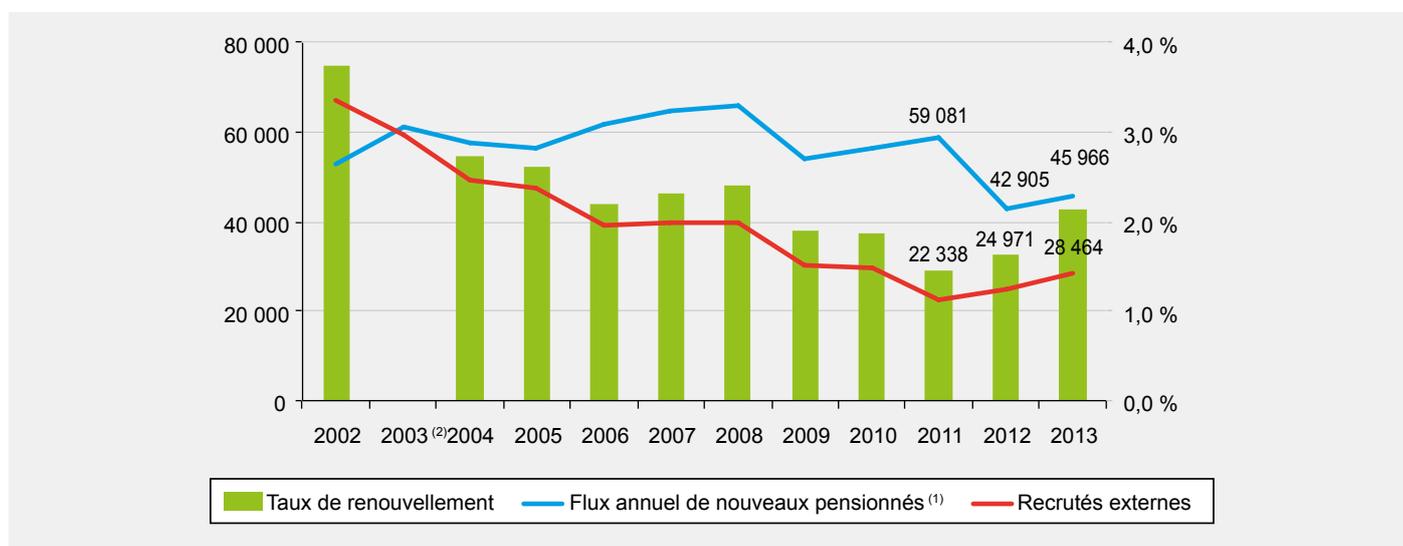
La sélectivité enregistre son niveau le plus bas sur la période couverte par les enquêtes annuelles « Bilan des recrutements dans la fonction publique de l'État » (2001-2013). Alors que l'offre totale d'emplois via le recrutement externe a augmenté de 19,1 % en 2013 par rapport à 2012 le nombre de candidats n'a augmenté que de 0,8 % (257 622 présents aux épreuves de sélection en 2013 contre 255 596 en 2012).

Aux seuls concours externes, le taux de sélectivité est de 9,5 en 2013 (10,6 en 2012) alors qu'il n'est que de 5,7 au 3^{ème} concours (7,2 en 2012). Aux concours uniques, il varie peu par rapport à 2012 (11,8 contre 11,9), du fait de l'augmentation du nombre de postes offerts (+ 10 %) quasi équivalente à celle du nombre de candidats présents au concours (+ 11 %).

En 2013, le nombre de candidats augmente pour les emplois dans la FPE de toutes les catégories hiérarchiques

En 2013, le nombre de candidats aux concours de catégorie A augmente (+ 10 343 soit + 7,5 %). Cependant la sélectivité pour cette catégorie hiérarchique est en baisse d'un point et demi par rapport à 2012 du fait de l'augmentation beaucoup plus forte du nombre de postes offerts (+ 31,6 %). En revanche en catégorie B la sélectivité s'accroît de 3 points et demi et en C de 4 points et demi. Les candidats étaient plus nombreux (respectivement + 5,9 % et + 1,2 %) pour une offre de postes en baisse (- 12,4 % et - 13,1 %).

Figure ③ : Flux annuel de nouveaux pensionnés et de recrutés externes dans la FPE, et taux de renouvellement



Source : enquêtes annuelles Bilan des recrutements dans la fonction publique de l'État, DGAFF, département des études et des statistiques, et : FGE, Colter, DADS, SIASP, Insee; enquêtes SAE, Drees. Traitement DGAFF, département des études et des statistiques.

(1) Flux annuel de pensions de droit direct entrées en paiement (titulaires FPE, hors militaires et ouvriers d'État).

(2) Taux de renouvellement non disponible pour 2003.

Résultats estimés pour l'année 2008, 2009 et 2011, 2012, 2013.

Les recrutements de la FPE en catégorie A essentiellement offerts aux Master 2 et titulaires d'un doctorat progressent en 2013

L'État recrute majoritairement sur des emplois de catégorie A (74,3 %) soit 21 141 agents recrutés par concours en 2013 en hausse de 27,7 % par rapport à 2012. Pour ces recrutements, un niveau Bac+5 est exigé dans 86,9 % des cas en 2013 (soit 18 377 recrutés, +35,5 %). Cela concerne notamment les postes d'enseignants et de chercheurs. Pour les concours de l'Éducation nationale (accès aux postes d'agrégés, de certifiés, de professeurs des écoles, ou encore de conseillers principaux d'éducation), l'État a augmenté ses exigences en matière de niveau d'étude avec la mise en place en 2009 de la « mastérisation » (Décret n° 2009-913 à 920 du 28 juillet 2009). En pratique, pour s'inscrire aux concours, les candidats doivent soit être titulaires d'un Master (M2) ou équivalent, soit être inscrits en dernière année d'études permettant l'obtention d'un tel diplôme. Dans ce dernier cas, l'obtention du diplôme est indispensable pour être nommé fonctionnaire stagiaire en cas de réussite au concours.

L'accès aux postes de chercheurs (chargés de recherche, directeurs de recherche et ingénieurs de recherche), qui nécessite l'obtention du doctorat ou un niveau minimum d'études équivalent à Bac+5 a concerné 1 002 personnes en 2013. Le recrutement dans ces corps s'accroît (+ 129 recrutés) sans pour autant compenser la baisse de 2012 (-398 recrutés).

Les concours accessibles avec un Master 1 (Bac+4) ne représentent que 2,4 % des sélections en catégorie A : il

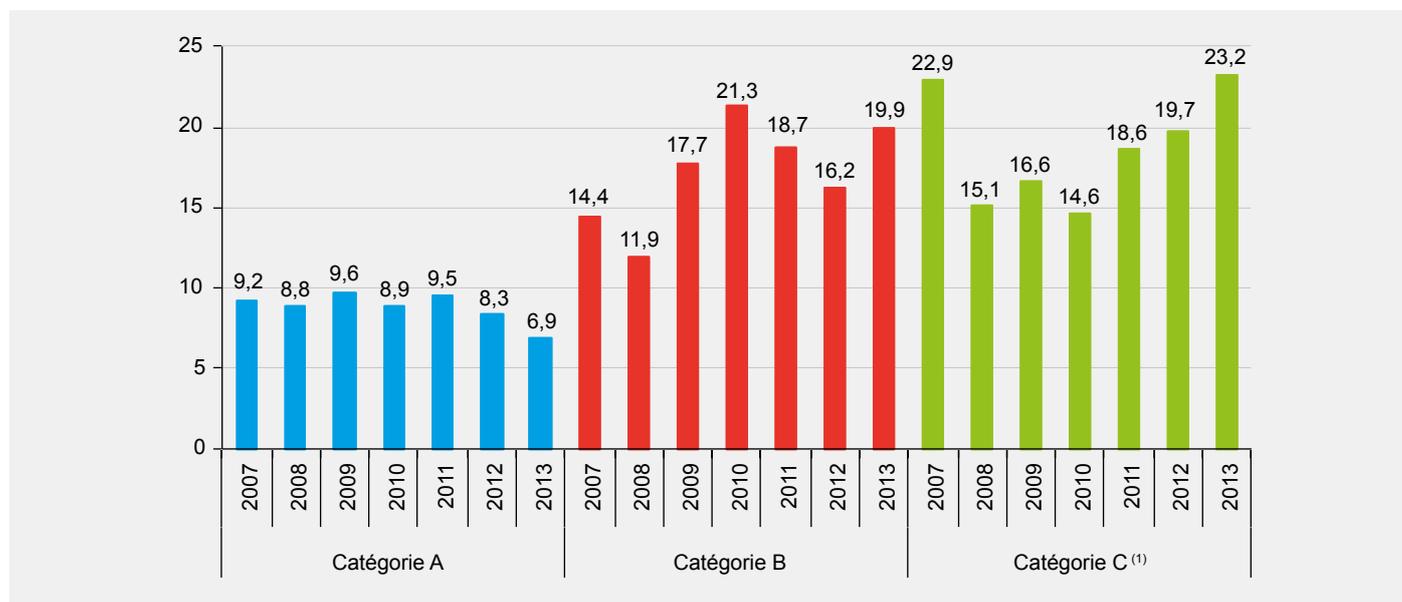
s'agit du concours d'entrée à l'école de la magistrature et des concours d'ingénieurs élèves des ponts eaux et forêts ou de conseiller d'éducation populaire et de la jeunesse. Sur les 508 agents recrutés sur ces critères en 2013, la moitié (224) avait un diplôme de niveau Bac+5 ou plus, soit au moins un an d'étude supplémentaire.

Seuls 8,7 % des concours de la catégorie A sont accessibles aux candidats n'ayant que la licence (Bac+3). En 2013, 1 842 personnes ont été recrutées (-9,3 % par rapport à 2012) pour pourvoir les postes répondant à cette exigence : élèves attachés (IRA), inspecteurs des impôts et du trésor public, secrétaires des affaires étrangères ou ingénieurs d'études. Parmi les lauréats dont le diplôme était connu (soit 75 % des reçus), 73 % avaient un diplôme supérieur à la licence (44,2 % un Bac+5 et 28,4 % un Bac+4).

Enfin, certains concours font exception et permettent d'accéder à la catégorie A, avec un niveau de formation Bac+2 (BTS, DUT, classes préparatoires). Ils concernent l'accès aux corps d'assistants ingénieurs, ingénieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile, ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne, ingénieurs électroniciens des systèmes de la sécurité aérienne ou attachés-statisticiens. Ils représentent 2,0 % des recrutés dans cette catégorie (soit 414 lauréats en 2013, -18,5 %). Parmi ceux dont le diplôme était connu (42 % d'entre eux), 18,4 % possédaient un diplôme supérieur au niveau requis (7,7 % un Bac+5, 1,7 % un Bac+4 et 8,9 % un Bac+3).

Au final, sur l'ensemble des concours de catégorie A organisés en 2013, 76,3 % des reçus dont le diplôme était connu, avaient un niveau au moins équivalent à Bac+5 et 19,8 % un niveau Bac+4 (voir figure 8).

Figure 4 : Évolution du taux de sélectivité (ensemble des recrutements externes) par catégorie hiérarchique de 2007 à 2013⁽¹⁾



Source : enquêtes annuelles Bilan des recrutements dans la fonction publique de l'État, DGAFP, département des études et des statistiques.

(1) La sélectivité au recrutement externe a été calculée à partir des résultats partiels obtenus (rapport présents/admis). Pour la catégorie C, elle est calculée hors recrutement externe sans concours et hors Pacte.

Note de lecture : en 2013, la sélectivité des concours de catégorie A s'établit à 6,9 soit 1 admis pour 7 présents.

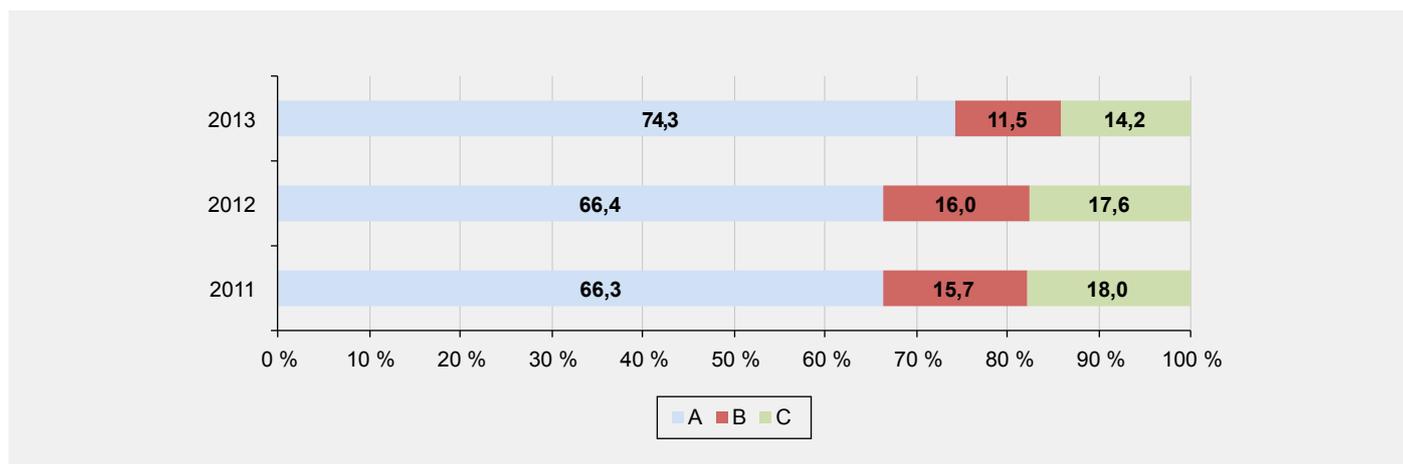
Près de 30 % des lauréats de la catégorie B de la FPE et 15 % de ceux de la catégorie C sont titulaires d'un diplôme d'au moins Bac+4

Les concours de la catégorie B représentent 11,5 % du recrutement total par concours dans la FPE en 2013 (soit 3 285 agents en baisse de 17,7 % après + 14,0 % en 2012). L'accès à cette catégorie hiérarchique nécessite le plus souvent le baccalauréat mais pour certains corps, le niveau Bac+2 est requis : conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation, éducateur, greffier, lieutenant pénitentiaire, secrétaire administratif classe supérieure (depuis la refonte de la grille des secrétaires administratifs dans le nouvel espace statutaire (NES), technicien de la police nationale. Parfois, un diplôme d'État spécifique est requis, obtenu au terme de deux années d'étude après le Bac (éducateur spécialisé Institut National Jeunes Sourds et Aveugles), ou même trois (technicien paramédical civil, assistant de service social, et infirmier jusqu'en 2011).

En 2013, 73,1 % des reçus dans la catégorie B avaient passé un concours requérant uniquement le baccalauréat, et 26,9 % un niveau Bac+2 ou Bac+3. Or sur l'ensemble des lauréats de ces concours, au moins 16,1 % possédaient un niveau Bac+5 et 6,4 % un niveau Bac+4. Sous l'hypothèse que les 26,9 % de lauréats dont le diplôme est inconnu se répartissent comme les autres, ces proportions pourraient atteindre respectivement 21,6 % et 8,2 %.

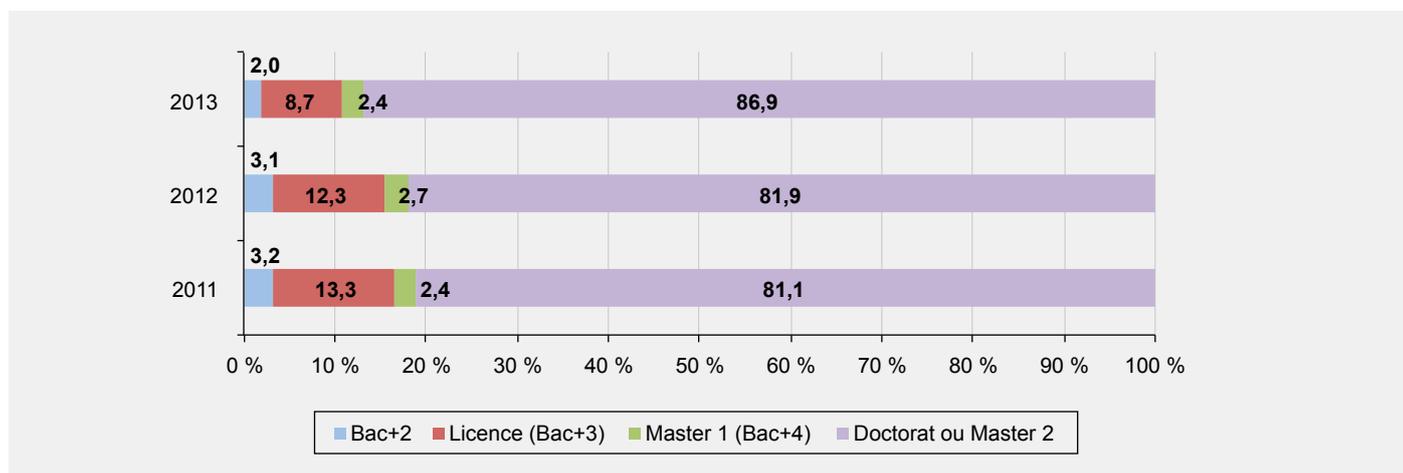
Les concours de la catégorie C représentent 14,2 % du recrutement total par concours dans la FPE en 2013 (soit 4 038 agents, +8,4 %). Ces emplois sont ouverts aux candidats ayant un niveau équivalent au brevet, mais dans certains cas, aucune condition de diplôme n'est exigée. Le niveau de diplôme des lauréats à ces concours en 2013 est inconnu dans 22,4 % des cas mais les données collectées montrent que 14,5 % au moins des reçus à ces concours avaient un niveau égal ou supérieur à Bac+4, 29,3 % au moins un niveau Bac+2 ou Bac+3 et au moins 24,3 % un niveau Bac.

Figure 5 : Part de chaque catégorie hiérarchique dans le recrutement



Source : enquêtes annuelles Bilan des recrutements dans la fonction publique de l'État, DGAFF, département des études et des statistiques.
Lecture : 74,3 % des agents recrutés en 2013, occupent des emplois de catégorie A dans la FPE.

Figure 6 : Part de chaque niveau de diplôme requis en catégorie A dans la FPE



Source : enquêtes annuelles Bilan des recrutements dans la fonction publique de l'État, DGAFF, département des études et des statistiques.
Lecture : en 2013, 86,9 % des candidats ont été recrutés sur des emplois de catégorie A nécessitant un niveau de diplôme équivalent au Doctorat ou au Master

Les femmes sont majoritaires parmi les candidats aux concours de la fonction publique de l'État et réussissent mieux que les hommes en catégorie A

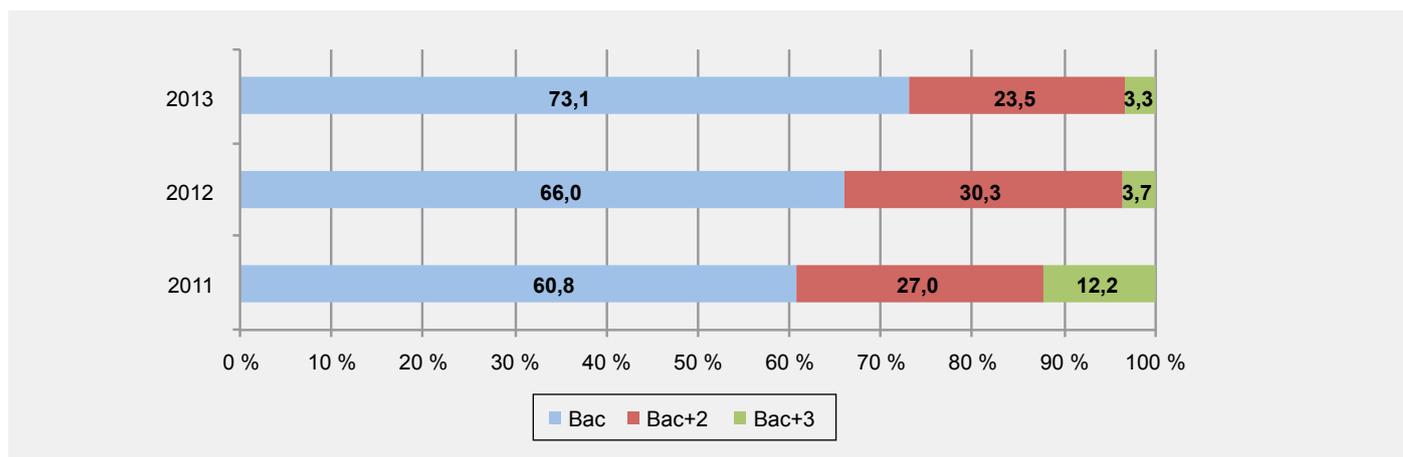
En 2013, la part des femmes dans l'ensemble des recrutements externes s'élève à 65,6 % soit trois points de plus qu'en 2012 ; elles sont 56,0 % parmi les candidats présents lors des épreuves de sélection.

Elles réussissent mieux que les hommes sur les postes de catégorie A (55,4 % de femmes parmi les présents et 69,3 % parmi les recrutés). En 2013, sur les postes de catégorie B, elles représentent 56,1 % des candidats présents mais réussissent moins bien que les hommes (51,6 % parmi les recrutés). De même, en catégorie C, elles sont 57,6 % parmi les présents et 55,5 % parmi les recrutés. Si le taux relatif de réussite des femmes par rapport aux hommes s'est dégradé pour les B en 2013, il s'est amélioré pour les C.

Concernant la catégorie A, les femmes sont notamment plus nombreuses à se présenter aux concours d'enseignants (68,2 % de femmes parmi les candidats), où les recrutements sont plus encore féminisés (72,5 % des lauréats). Pour les enseignants, le taux relatif de réussite des femmes par rapport aux hommes s'est encore renforcé en 2013.

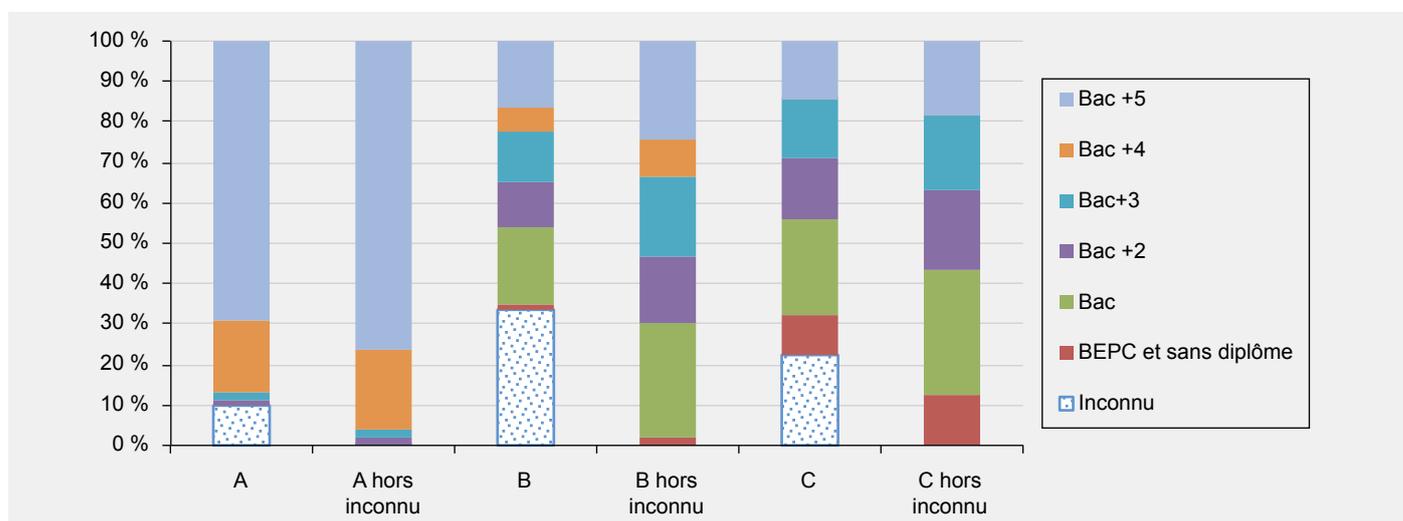
Pour les concours non enseignants, toutes catégories hiérarchiques confondues, les femmes représentent un peu plus de la moitié des candidats (52,7 %) et sont recrutées en proportion un peu plus grande que les hommes (54,6 %).

Figure 7 : Part des recrutements dans la catégorie B par niveau d'étude requis dans la FPE



Source : enquêtes annuelles Bilan des recrutements dans la fonction publique de l'État, DGAFP, département des études et des statistiques.
Lecture : en 2013, 23,5 % des candidats ont été recrutés sur des emplois de catégorie B nécessitant un niveau de diplôme équivalent à Bac+2

Figure 8 : Niveau de diplôme des lauréats au concours par catégorie hiérarchique sur l'ensemble des concours externes dans la FPE en 2013



Source : enquêtes annuelles Bilan des recrutements dans la fonction publique de l'État, DGAFP, département des études et des statistiques.

La reprise des recrutements à l'Éducation nationale se poursuit alors que la Justice enregistre un repli

Plusieurs ministères enregistrent une croissance de leur niveau de recrutements externes (Éducation nationale, Intérieur, Agriculture, Ministères économique et financier) tandis que le recrutement recule dans d'autres (Culture, Ecologie, Justice, Défense).

Au ministère de l'Éducation nationale, la hausse du recrutement externe en 2013 concerne essentiellement

les corps d'enseignants. Ce ministère a proposé 8 438 postes de professeurs des écoles soit 3 515 de plus qu'en 2012. Après deux années de forte baisse du faible recrutement dans ce corps (3 086 recrutés en 2011 et 4 903 en 2012), le nombre de lauréats retrouve un niveau supérieur à 2010 (7 089). Les professeurs certifiés sont entrés en plus grand nombre par rapport à 2012 (+ 1078) ainsi que les professeurs agrégés (+ 253), les professeurs d'éducation physique et sportive (+ 100), les professeurs d'enseignement technique (+ 96), et les professeurs d'enseignement professionnel (+ 41). En revanche, dans les corps de catégorie B, le recrutement

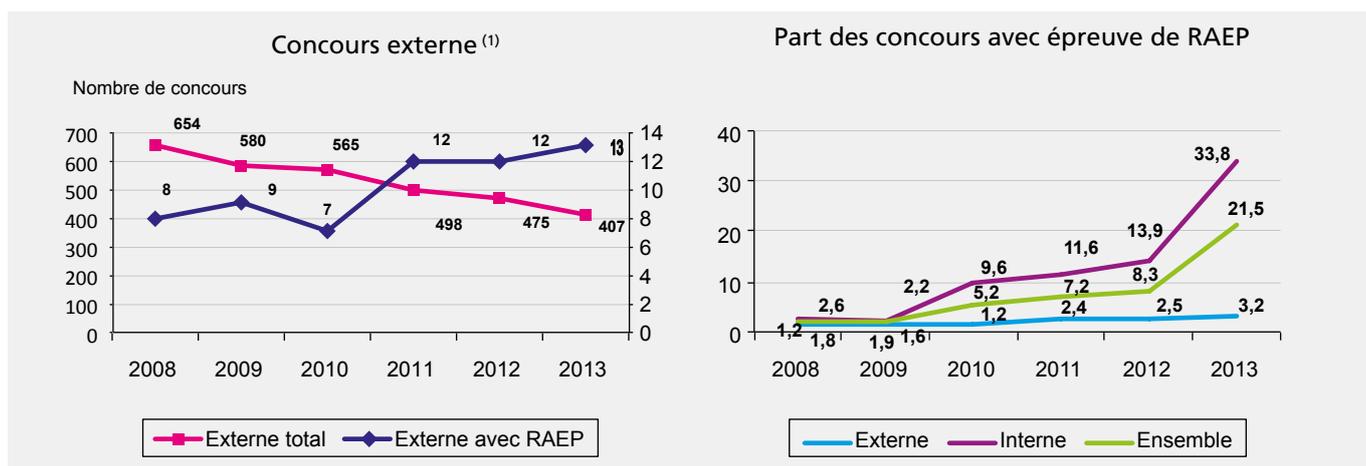
Encadré ① : La Reconnaissance des Acquis de l'Expérience Professionnelle (RAEP) aux concours de la FPE

La RAEP est un dispositif qui modifie le contenu des épreuves des concours et les modalités d'évaluation des candidats à l'entrée dans la fonction publique et pour la promotion interne, dans le but de professionnaliser les modalités de sélection et diversifier le profil des lauréats. Entrée en vigueur le 1^{er} août 2007, conformément à la loi du 2 février 2007 relative à la modernisation de la fonction publique, elle est mise en œuvre dans le cadre des concours déjà existants, par l'introduction d'un nouveau type d'épreuve qui vise une sélection des candidats moins centrée sur les connaissances académiques, mais davantage sur les compétences et aptitudes ainsi que sur la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle.

L'introduction de la RAEP concerne essentiellement les concours internes et examens professionnels, mais également quelques recrutements externes. En 2013, l'État a proposé des épreuves de RAEP dans le cadre de 205 concours et promotions, soit 2,5 fois plus qu'en 2012 : 55 concours internes (29 en 2012), 97 examens professionnels (32 en 2012), 53 concours réservés de titularisation dans le cadre de la loi n°2012-347 (dite loi Sauvadet), 10 concours externes (8 en 2012) et 3 du type 3^{ème} concours (comme en 2012).

En recrutement externe, la RAEP a été proposée dans 7 concours de catégorie A (inspecteur du travail, attaché d'administration-IRA, directeur technique au ministère de la justice, Inspecteur et inspecteur élève de la santé publique vétérinaire, officier de port et professeur d'établissement d'enseignement supérieur public du ministère de l'agriculture) 4 de catégorie B (éducateur, greffier des services judiciaires, officier de port adjoint et technicien supérieur du ministère de l'agriculture) et 2 de catégorie C (surveillant de l'administration pénitentiaire et adjoint technique).

Figure ② : Évolution du nombre de concours de la fonction publique de l'État dans lesquels l'épreuve de RAEP est introduite, par type de concours



Source : enquêtes annuelles Bilan des recrutements dans la fonction publique de l'État, DGAFP, département des études et des statistiques.

(1) Externes : concours externe, 3^{ème} concours.

Lecture : Les sélections internes (concours internes, examens professionnels et concours de titularisation réservés (loi Sauvadet)) avec épreuve de RAEP représentent 33,8% de l'ensemble des sélections internes en 2013.

Le nombre de postes proposés aux concours avec épreuve de RAEP a augmenté régulièrement durant les six années concernées, surtout dans les sélections internes. Sur la période 2008-2013, l'épreuve de RAEP a attiré au total 40,4 % des postulants à l'interne contre 4,1 % à l'externe.

Les femmes ont été plus nombreuses que les hommes à participer aux épreuves de RAEP en 2013 (63,0 % des candidats sont des femmes) et globalement, sur les 6 années d'application du dispositif elles représentent 59,2 % des participants.

est en baisse notamment dans les corps de secrétaire administratif (-60), technicien recherche et formation (-43) et assistant de service social (-15), ainsi que dans la catégorie C dans les corps d'adjoints administratif et technique (-47 recrutés).

En 2013, le ministère de l'Intérieur atteint son niveau de recrutement le plus haut depuis 2009 avec 1 608 nouveaux agents. Cette hausse s'explique par l'entrée de 330 agents de catégorie C supplémentaires par rapport à 2012. Le recrutement dans le corps de gardien de la paix se stabilise en 2013 avec l'arrivée de 1 036 nouveaux agents, soit un nombre quasiment équivalent à l'année précédente (1 095). Ils n'étaient que 225 à intégrer ce corps en 2011. Malgré la progression du recrutement en 2013 (+ 18 %), globalement entre 2005 et 2013 ce ministère a réduit son accueil de 63 % (4 389 recrutés en 2005). En 10 ans la baisse atteint 75 %.

Le recrutement est globalement en progression dans les ministères économiques et financiers où l'on enregistre 2 720 lauréats soit + 275 par rapport à 2012. La hausse pour ces ministères concerne essentiellement la catégorie C (+ 614 agents), et la catégorie B dans une moindre mesure (+ 55). En revanche, dans la catégorie A, on enregistre un recul de 28 %, notamment dans le corps d'inspecteur (140 recrutés de moins). Ces ministères restent à leur niveau de recrutement le plus bas depuis 2005, après un nombre d'entrées record en 2008 (4 000 nouveaux entrants).

Le ministère de l'agriculture a augmenté son recrutement de 8,9 % par rapport à 2012 (498 au lieu de 457) en accueillant plus de techniciens (+ 22) et d'ingénieurs de l'agriculture (+ 13). Mais cela ne compense pas les diminutions successives depuis 2003 (niveau le plus haut avec 1 145 recrutés).

Depuis 2003, le nombre d'agent recrutés au ministère de la culture n'a jamais été aussi bas qu'en 2013. Seuls 38 agents ont été accueillis (24 conservateurs du patrimoine et 14 professeurs des écoles nationales d'art). Entre 2005 et 2012 le recrutement pour ce ministère oscillait entre 199 et 89 avec une moyenne annuelle de 144.

En 2013, les recrutements du ministère de la défense ont été divisés par trois pour atteindre un niveau historiquement bas (159 recrutés soit -251 par rapport à l'année précédente). Le recul du recrutement dans ce ministère atteint -84,5 % sur les 10 dernières années.

Le nombre de recrutés en 2013 a reculé également au ministère de la justice qui totalise 1 619 nouveaux agents (-34,2 % par rapport à 2012). Les greffiers sont entrés en moins grand nombre (-329) tout comme les surveillants pénitentiaires (-260).

La baisse de l'offre de postes se mesure aussi au ministère de l'écologie (-44 recrutés), de la santé, jeunesse et sports et travail (-68) et au ministère des affaires étrangères (-22).

Figure 10 : Nombre de recrutés par ministère

Ministères	2003	2012	2013	Évolution en %	
				2013/2012	2013/2003
Affaires étrangères et européennes	74	108	86	-20,4	16,2
Alimentation, Agriculture et Pêche	1 145	457	498	9,0	-56,5
Ministères économique et financier ⁽¹⁾	3 133	2 445	2 720	11,2	-13,2
Culture et communication	110	180	38	-78,9	-65,5
Défense	1 028	410	159	-61,2	-84,5
Écologie, Énergie, Développement durable et Mer ⁽¹⁾	2 296	720	676	-6,1	-70,6
Ministères de l'enseignement :					
Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche ⁽¹⁾	40 402	15 922	20 230	27,1	-49,9
Intérieur, Outre-mer et Collectivités territoriales ⁽¹⁾	6 338	1 363	1 608	18,0	-74,6
Justice et libertés	3 741	2 459	1 619	-34,2	-56,7
Ministères sociaux :					
Santé, Jeunesse et Sports	446	378	319	-15,6	-28,5
Travail, Relations sociales et Solidarités	105	66	57	-13,6	-45,7
Services du Premier ministre ⁽²⁾	474	463	454	-1,9	-4,2
Total	59 292	24 971 ⁽¹⁾	28 464 ⁽¹⁾	14,0	-52,0

Source : enquêtes annuelles Bilan des recrutements dans la fonction publique de l'État, DGAFP, département des études et des statistiques.

Note : l'appellation des ministères renvoie à la nomenclature d'exécution de la loi de finances initiale de l'année.

(1) Certains ministères n'ont pas pu fournir tous les résultats de concours : en 2012 (Éducation nationale et Intérieur) et en 2013 (Éducation nationale, Intérieur, Écologie, Économie). Cela concerne essentiellement les recrutements sans concours et les Pacte. Les résultats présentés sont estimés. Ils prennent en compte le nombre de postes offerts aux concours pour lesquels les résultats n'ont pas été obtenus, en faisant l'hypothèse qu'ils ont été pourvus en nombre équivalent.

(2) y compris l'Éna et les Ira.

L'augmentation globale du nombre de recrutements externes dans la FPE en 2013 se traduit principalement par une hausse des recrutements au niveau déconcentré

L'État propose chaque année des postes à pourvoir en recrutement régionalisé. En 2013 le nombre de ces emplois a augmenté : 13 013 recrutements (résultat estimé) au lieu de 9 030 en 2012, soit une hausse de 44 %, plus forte que celle enregistrée pour l'ensemble des recrutements externes (+ 14 %).

Les emplois déconcentrés sont à pourvoir très majoritairement à l'Éducation nationale (80 %) dans les services académiques et établissements scolaires. Ce ministère a proposé 9 846 postes déconcentrés en 2013 contre 5 972 en 2012. Parmi les corps concernés, on trouve essentiellement celui de professeurs des écoles recrutés en nombre plus important qu'en 2012.

Les ministères de l'Intérieur, économique et financier, et de la Défense sont également organisateurs de concours déconcentrés. Ils ont recruté respectivement 798, 302 et 38 agents en 2013, pour les services préfectoraux, les trésoreries publiques et les corps administratifs de la défense.

Les postes offerts aux recrutements externes sans concours et les « Pacte » sont très majoritairement proposés en régions (respectivement 73 % et 94 %).

Tous les services de l'État en régions enregistrent une hausse significative du recrutement en 2013. Pour certaines régions, l'offre de postes a été multipliée par deux et demi : Picardie, (329 agents recrutés en 2013 contre 119 l'année précédente), Auvergne (164 recrutés en 2013 contre 61 en 2012), Alsace (237 recrutés en 2013 contre 101 en 2012), Pas-de-Calais (525 recrutés en 2013 contre 228 en 2012), Midi-Pyrénées (318 recrutés en 2013 et 146 en 2012). L'augmentation est supérieure à 50 % dans le centre (+ 91,6 % avec 318 recrutés), la Bourgogne (+ 91,2 % avec 174 recrutés), l'Aquitaine (+ 74,4 % avec 354 recrutés). La région Ile-de-France, qui totalise 24 % des postes offerts a proposé 25,1 % de postes supplémentaires par rapport à 2012 (2 993 postes ouverts en 2013).

Recrutements externes dans la fonction publique territoriale en 2013

L'ensemble des employeurs territoriaux ont admis 12 410 agents (13 521 en 2012) par concours externes en 2013 (concours externes, concours uniques et 3^{ème} concours).

Les concours d'accès aux emplois de catégorie A (administrateur territorial, conservateur des bibliothèques, ingénieur en chef territorial, conservateur du patrimoine, attaché territorial, bibliothécaire, médecin, ingénieur...) ont permis l'entrée de 2 019 agents et représentent 16,3 % des admissions totales par concours externe. La catégorie B en représente 43,8 % avec 5 441 admis, soit un nombre en augmentation par rapport à l'année précédente (+ 797) supérieur à la catégorie C (39,9 %) qui enregistre 4 950 nouveaux agents admis par concours.

Parallèlement, 22 235 recrutements directs sans concours ont eu lieu, afin de pourvoir des postes ouverts dans les corps de catégorie C (adjoint administratif, adjoint technique, adjoint d'animation...) contre 18 643 en 2012. Le profil du recrutement par catégorie est ainsi à l'image de la structure des effectifs de la fonction publique territoriale dont les trois quart des effectifs relèvent de la catégorie C (76 %) : sur l'ensemble des recrutements directs ou par concours, 78 % concernent des emplois de catégorie C, dont plus de 64 % sont pourvus par recrutement direct sans concours.

Les centres de gestion de la fonction publique territoriale ont organisé 47 sélections en 2013 soit trois de plus qu'en 2012. Parmi elles, 31 concernent le concours externe qui s'adresse aux candidats justifiant d'un certain niveau de diplôme, et 16 le 3^{ème} concours, réservé aux candidats justifiant d'une expérience professionnelle dans le secteur privé ou d'un mandat électoral.

Certains concours ne sont pas organisés tous les ans mais une année sur deux et parfois tous les trois ans ou encore de manière irrégulière. Par ailleurs, contrairement à la fonction publique de l'État, la réussite à l'un des concours de la fonction publique territoriale ne vaut pas recrutement : pour trouver un emploi, les lauréats disposent de trois ans au terme desquels ils perdent le bénéfice du concours.

De son côté, la Ville de Paris et le centre d'action sociale de la Ville de Paris ont organisé 37 concours externes en 2013 (soit 4 de moins qu'en 2012) et 27 concours uniques (ouverts aux candidats déjà qualifiés : infirmier, chercheur...).

Avertissement méthodologique :

Depuis 2008, à l'exception de l'année 2010, certains ministères n'ont pas pu fournir tous les résultats des concours (ministère de l'Éducation nationale et ministère de l'Écologie, Énergie et Aménagement du territoire, ministère de l'intérieur). Les informations manquantes concernent 179 postes ouverts en catégorie A, 123 en catégorie B et 1 444 en catégorie C pour 2008, 11 postes ouverts en catégorie A, 104 en catégorie B et 312 en catégorie C pour 2009, 116 postes en catégorie B et 301 postes en catégorie C pour 2011, 20 en catégorie A, 50 en catégorie B et 654 en catégorie C pour 2012, et 901 postes en catégorie C pour 2013. Les études relatives à ces années portent sur des résultats partiels et des résultats estimés (en faisant l'hypothèse que tous les postes ouverts avaient été pourvus en nombre équivalent).

Dans la fonction publique territoriale hors la Ville de Paris, le taux de sélectivité se situe à 3,9 candidats présents pour un admis pour les concours de catégorie A. La sélectivité en 2013 est plus forte pour les catégories B : un candidat admis pour 6 présents.

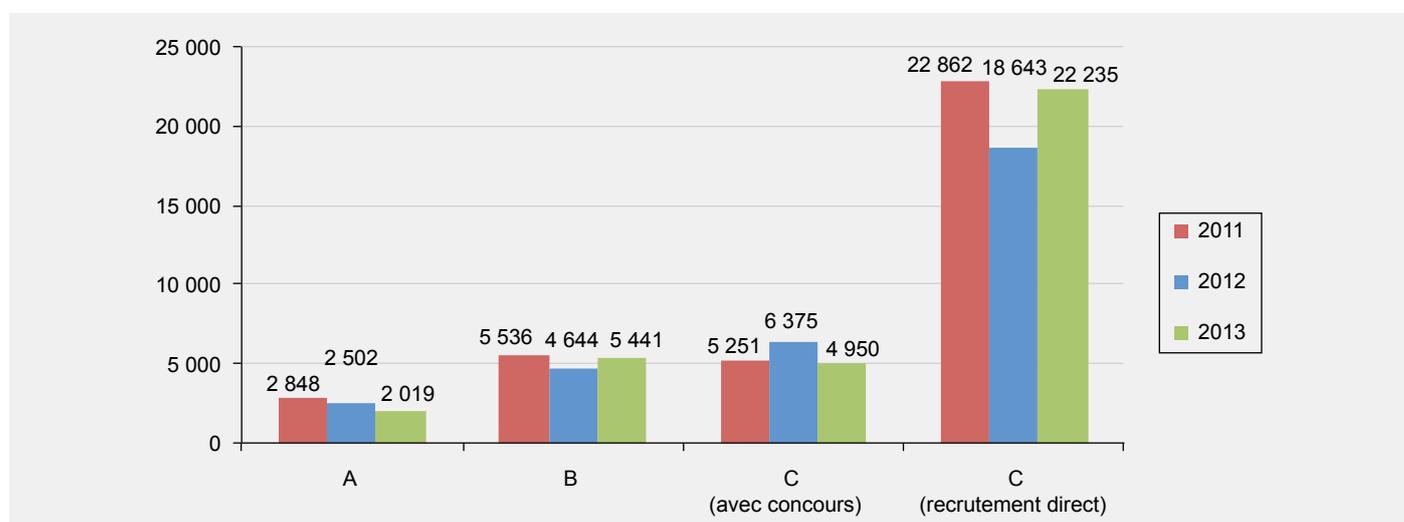
La sélectivité des concours de la Ville de Paris a fortement baissé pour la catégorie A (-9,8 points). Les candidats se sont présentés moins nombreux aux épreuves de sélection, à l'inverse des concours de catégorie B dont la sélectivité a fait un bond de 8 points.

Pour la catégorie C, où l'essentiel du recrutement a lieu sans concours, la sélectivité des concours a baissé de 1,8 point à la Ville de Paris mais s'est maintenue (-0,1 point) dans les autres concours territoriaux.

Bibliographie

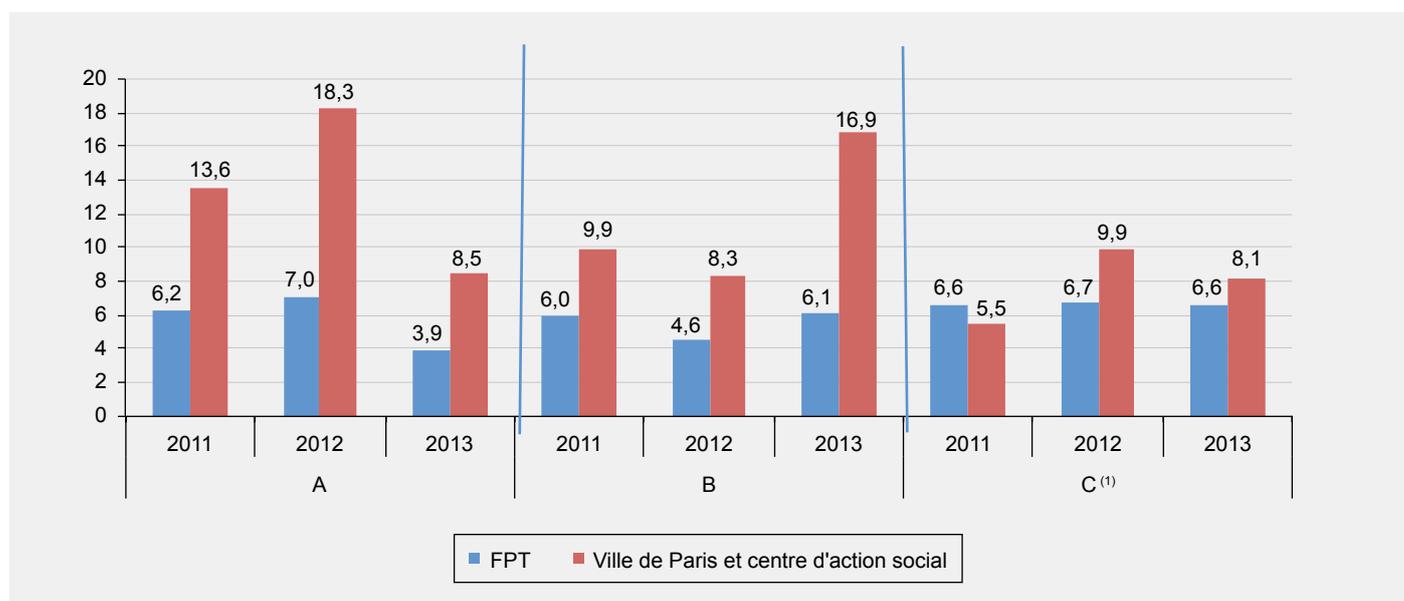
- Bounakhla, N., Les recrutements externes dans la fonction publique de l'État et la fonction publique territoriale en 2012, Rapport annuel sur l'État de la fonction publique, Faits et chiffres, édition 2014, La Documentation française.
- *Les Concours de recrutement de professeurs des écoles dans l'enseignement public à la session 2013*, ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Note d'information n° 21, juin 2014.
- Daussin Benichou, J-M., Idmache, S., Leduc, A., Pouliquen, E., *Les déterminants de l'attractivité de la fonction publique de l'État*.

Figure 11 : Nombre de lauréats par catégorie hiérarchique aux concours externes de la fonction publique territoriale



Sources : Association nationale des directeurs et directeurs adjoints des centres de gestion ; Bureau du recrutement et des concours de la Ville de Paris ; Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris.

Figure 12 : Taux de sélectivité par catégorie hiérarchique dans la fonction publique territoriale



Sources : Association nationale des directeurs et directeurs adjoints des centres de gestion ; Bureau du recrutement et des concours de la ville de Paris ; Centre d'Action Sociale de la ville de Paris.

(1) Concours de catégorie C hors recrutement directs de la FPT (données incomplètes).

Note de lecture : en 2013, la sélectivité des concours de catégorie A dans la FPT s'établit à 3,9 soit 1 admis pour 4 présents.

Définitions

Concours (de la fonction publique) : mode de recrutement ouvert sur dossier ou épreuves dont le nombre de postes offerts est pré-déterminé.

- Les concours externes sont ouverts aux candidats justifiant d'un certain niveau de diplôme ou de l'accomplissement de certaines études, à l'exception de certains concours de catégorie C ouverts sans condition de diplôme ou de formation.
- Les concours internes sont ouverts aux seuls fonctionnaires et agents publics en activité ayant accompli une certaine durée de service dans les conditions prévues par les statuts particuliers.
- Les concours à voie unique d'accès également appelés concours uniques sont ouverts aux candidats, tant externes qu'internes (recrutement de chercheurs ou d'ouvriers professionnels, par exemple).

Parmi les concours externes de l'État, les concours déconcentrés (distincts des concours nationaux) sont destinés à pourvoir des postes dans une circonscription géographique précise (région, département, académie, etc.). En cas de réussite, les candidats sont nommés dans cette circonscription.

Dans les statistiques sur les concours, on distingue les candidats présents (qui se sont présentés au moins à la première épreuve du concours) des admis (sur liste principale) et des recrutés (admis sur liste principale ou complémentaire et intégrés dans la fonction publique, soit comme titulaire, soit comme fonctionnaire stagiaire).

Concours communs/interministériels : concours organisés par plusieurs ministères ; les candidats passent une seule série d'épreuves.

Concours déconcentrés : concours d'accès à la fonction publique de l'État destinés à pourvoir des postes dans une circonscription géographique précise (région, département, académie, etc.). En cas de réussite, les candidats sont nommés dans cette circonscription.

Concours (préparation aux) : il s'agit des formations qui permettent aux agents de la fonction publique de l'État de bénéficier de formations aux épreuves des concours et examens professionnels de la fonction publique et aux concours organisés par les institutions de l'Union européenne.

Directeur de la publication : Marie-Anne Lévêque
Rédacteur en chef : Adrien Friez
Chargé de publications statistiques : Jose-Antoine Cilleros

ISSN : 2267-6483
Point Stat n° 18
Département des études et des statistiques
139, rue de Bercy -75572 Paris Cedex 12

RAPPORT ANNUEL

La collection Rapport Annuel rassemble les rapports publiés par la DGAFP. Le *Rapport annuel sur l'état de la fonction publique* présente, dans la partie « Politiques et pratiques de ressources humaines », les grands axes de gestion des ressources humaines et, dans la partie statistiques « Faits et chiffres », un bilan social de la fonction publique. Cette collection propose également le *Rapport annuel sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique*, dont la première édition est parue en 2014. En sont issues des brochures telles que « Chiffres-clés » et « Tableau de synthèse ».

OUTILS DE LA GRH

Destinée en priorité aux gestionnaires des ressources humaines, cette collection regroupe de nombreux outils d'aide au pilotage utilisés au quotidien par les services RH. Le Répertoire interministériel des métiers de l'État (Rime), le Dictionnaire des compétences, des guides ponctuels, le kit « Démarches, outils et acteurs de la mobilité » à titre d'exemples, en font ainsi partie.

REPÈRES DGAFP

Cette collection regroupe tous les documents, à usage interne ou externe, qui présentent et visent à faire connaître la DGAFP et ses missions.

LES ESSENTIELS

Cette collection - destinée à un large public - rassemble sous forme de fiches ou de livrets pédagogiques, les informations concernant le recrutement, les concours, les carrières, la formation et, au sens large, tous les aspects du parcours professionnel des agents de la fonction publique.

STATISTIQUES ET RECHERCHE SUR LA FP

Cette collection est déclinée en quatre sous-collections, destinées aux décideurs, gestionnaires, statisticiens et chercheurs : « Stats rapides » présente des indicateurs et premiers résultats ; « Point Stat » livre une analyse synthétique des résultats d'enquêtes et d'études statistiques en quelques pages ; « Documents et méthodes » propose des points d'étape sur des travaux de recherche et de méthodologie ; « Études, recherche et débats » présente des analyses approfondies, aussi bien quantitatives que qualitatives.

POLITIQUES D'EMPLOI PUBLIC

Les publications regroupées au sein de cette collection traitent tous les thèmes rattachés à la gestion prévisionnelle des ressources humaines, de la gestion des connaissances à celles des compétences. Elle propose également les protocoles d'accord issus des négociations avec les organisations syndicales représentatives de la fonction publique.